



Le marché de l'assurance santé complémentaire

Évolution du cadre réglementaire, concurrence accrue, digitalisation, etc. :
quelles stratégies d'adaptation et d'innovation ?

SOMMAIRE



[Retour au sommaire](#)

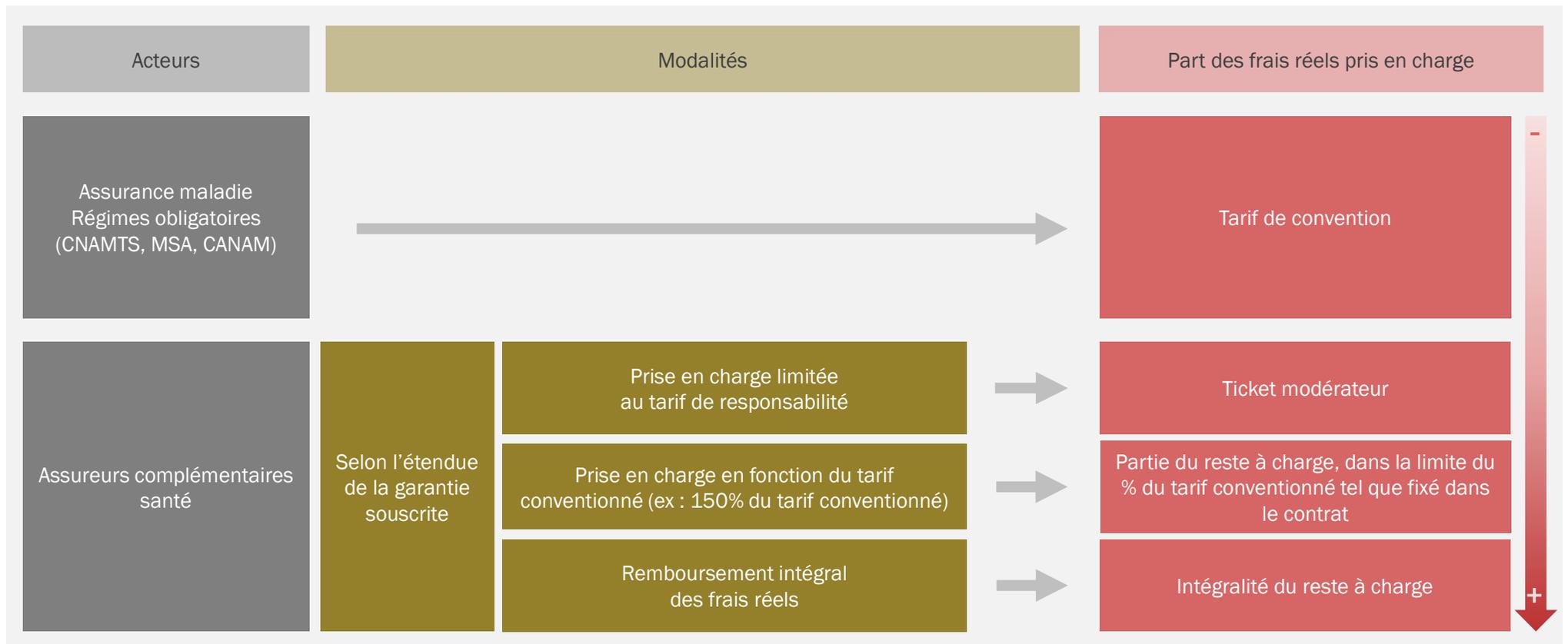
Synthèse	5	Partie 3 Les grands axes d'innovation des complémentaires santé	120
Partie 1 Les grands mécanismes de l'assurance complémentaire santé	28	3.1. Les niches comme relais de croissance	121
1.1. Les contours de l'assurance complémentaire santé	29	3.2. De nouveaux contrats et de nouveaux modes de distribution	137
1.2. Les contrats d'assurance complémentaire santé	44	3.3. Le renforcement de l'offre, en particulier dans l'e-santé	155
1.3. Les dernières évolutions réglementaires majeures	61	Partie 4 Enjeux et perspectives du marché de l'assurance santé complémentaire	173
Partie 2 La dynamique du marché de l'assurance complémentaire santé	72	4.1. Croissance, rentabilité et évolution de la concurrence	174
2.1. Les évolutions des cotisations sur les différents segments	73	4.2. Les enjeux liés aux services	181
2.2. Les différents intervenants sur le marché	82	4.3. L'impact des nouvelles évolutions réglementaires : 100% Santé et résiliation infra-annuelle	190
2.3. La rentabilité en assurance santé	113	4.4. Vers une évolution du modèle de l'assurance santé ?	198



1. Les grands mécanismes de l'assurance complémentaire santé

1.1. Les contours de l'assurance complémentaire santé

Assurance maladie obligatoire et assurance complémentaire : modalités de prise en charge





1. Les grands mécanismes de l'assurance complémentaire santé

1.1. Les contours de l'assurance complémentaire santé

Assurance maladie obligatoire et assurance complémentaire : périmètres de prise en charge

La prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale)

- Les frais de médecine générale et spécialisée, les actes chirurgicaux, les soins et les prothèses dentaires ;
- Les spécialités pharmaceutiques avec quatre niveaux de remboursement :
 - 100 % pour les médicaments reconnus comme irremplaçables et coûteux,
 - 65 % pour les médicaments à service médical rendu majeur ou important,
 - 30 % pour les médicaments à service médical rendu modéré,
 - 15 % pour les médicaments à service médical rendu faible.
- Les actes d'hospitalisation ;
- Les frais de réadaptation et de rééducation fonctionnelle (soins de suite, soins de longue durée).

La prise en charge par l'Assurance maladie complémentaire

- Les tickets modérateurs ;
- Les différences entre les prix réels et les tarifs admis par l'assurance-maladie obligatoire (différence par rapport au tarif de convention, part des dépassements d'honoraires par exemple) ;
- Certains éléments de confort (chambre individuelle dans le cas d'une hospitalisation, etc.).